

Réunion du Conseil Municipal le 24/07/2025

1/ Dénomination voie entre le lotissement les Prades et le terrain de pétanque

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 5 mai 2011 approuvant la nécessité de dénommer et numéroté les voies de la commune. Il indique que suite au projet de viabilisation de 3 terrains sur la parcelle AB203 il convient de nommer une nouvelle voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- que la route entre le lotissement Les Prades et le terrain de pétanque s'appellera "Chemin de la pétanque"
- que la commune prendra à sa charge les frais de fournitures et de pose des poteaux et plaques nécessaires.

2/ Aménagement et viabilisation de 3 lots constructibles parcelle AB203

le Conseil Municipal décide :

1/ de procéder à la division en 3 lots de la parcelle AB203 selon le plan établi par le géomètre et de numéroté les 3 parcelles pour adressage comme suit :

- Parcelle A : 1, Chemin de la pétanque
- Parcelle B : 2, Chemin de la pétanque
- Parcelle C : 3, Chemin de la pétanque

2/ de procéder à leur viabilisation

3/ de proposer les terrains à la vente pour construction de maisons individuelles à 35 € le m², viabilisés

4/ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et devis correspondants à cette affaire

3/ Location maison 3, Place de l'Eglise

Le Conseil Municipal décide, à la majorité, de louer ce logement pour un montant de 600 € par mois hors charges dès la fin des travaux de rénovation.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

4/ Réorganisation du temps scolaire et périscolaire - Rentrée 2025

Modification du temps de travail des postes d'ATSEM principale de 1ère classe, d'adjoint d'animation et d'adjoint technique

Compte tenu des nouveaux emplois du temps proposés à partir de la rentrée de septembre 2025 suite à la fermeture d'une classe et à la diminution du nombre d'élèves, le Conseil Municipal décide de modifier le temps de travail de ces 3 postes.

5/ Approbation de l'acte constitutif et adhésion au groupement de commandes Solaire Dôme

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande Solaire Dôme avec la Communauté de Communes ce qui n'engage en rien la commune de faire réaliser les travaux.

6/ Subvention exceptionnelle à la Maison Familiale Rurale, Journée Rurale Gelloise du 20 septembre 2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de participation financière de la Maison Familiale Rurale de Gelles pour sa traditionnelle journée rurale qui se déroulera le samedi 20 septembre 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle de 1000 € à la Maison Familiale Rurale de Gelles pour l'organisation de sa journée Rurale Gelloise 2025 sous réserve qu'elle ait lieu.

Concours Aubrac, participation

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande reçue par le syndicat départemental Aubrac qui organise sur la commune de Bagnols le concours départemental Aubrac le 6 septembre 2025 pour l'achat d'une cloche gravée au nom de la commune remise aux participants.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de participer à cet achat et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

MOTION : Pour que l'Etat intervienne pour le financement des travaux nécessaires à la réouverture complète de la ligne Clermont-Ferrand - Le Mont Dore - Ussel - Tulle, en fret et voyageurs

Les conseillers municipaux présents de la Commune de Gelles demandent que l'Etat intervienne dès à présent pour le financement des travaux nécessaire à la réouverture complète de la ligne Clermont-Ferrand – Le Mont Dore – Ussel - Tulle, en fret et voyageurs.

Les conseillers municipaux présents, à l'unanimité, adoptent la motion proposée.

Complément de compte-rendu :

Avant de commencer les délibérations, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un appel reçu de Madame la sous-préfète lui indiquant qu'il y aura le 18 septembre une simulation d'un accident ferroviaire à la gare de la Miouze.

1/ Four et matériel de la poterie : Suite à la location du local, le matériel a été déménagé. Une personne à Banson serait intéressée pour récupérer le matériel et pour accueillir des enfants dans son futur atelier lorsqu'il sera terminé. Une convention sera établie.

2/ Monsieur le Maire donne lecture de plusieurs lettres de remerciement.